

# Photovoltaïque : Prime à l'autoconsommation 2024



## • Critères d'éligibilité :

- Opter pour une installation en autoconsommation avec vente de surplus
- Faire appel à installateur RGE (Reconnu Garant de l'environnement)
- Installation d'une puissance inférieure ou égale à 100 kWc
- Les panneaux doivent être installés sur une structure porteuse (toiture, ombrière...), pas au sol.

## • Comment en bénéficier :

- Signer un contrat avec EDF Obligation d'Achat lors du raccordement de votre installation au réseau
- Versement de la prime (pour plus de 9kWc) sur 5 ans. 80% la première année puis 5%/an pendant 4 ans.

## • Quel montant:

- Pour une installation  $\leq 3$  kWc : 260 €/kWc
- Pour une installation  $\leq 36$  kWc : 190 €/kWc
- Pour une installation  $\leq 100$  kWc : 100 €/kWc
- Pour une installation  $> 100$  kWc : l'installation n'est plus éligible à la prime. D'autres aides peuvent exister.



**En général, une installation pour un EHPAD moyen (75 lits) est de 70 000 €, soit environ 5 000 € d'aide (pour 30 kWc) !**

\* Les prix évoluent au début de chaque année (à vérifier)